

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Service Urbanisme
Monsieur Damien DE KEYSER,
Echevin de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
B - 1150 BRUXELLES**

V/Réf : MC/DW-2015/374 (PU/586314)
N/Réf. : AVL/JMB/WSP-2.177/s.580

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue André Fauchille, 20.
Réalisation d'une conciergerie en extension d'une habitation existante.
(Correspondante : Mme M. Champenois)

En réponse à votre lettre du 2 décembre 2015 sous référence, reçue le 2 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 décembre 2015.

La demande concerne l'extension d'une maison unifamiliale qui est reprise à l'Inventaire du patrimoine architectural (arch. Victor Creten, 1926). Elle vise à aménager l'annexe existante située entre l'habitation et le garage et à ajouter une nouvelle extension de deux niveaux au-dessus du garage existant ainsi qu'à remplacer les châssis de la façade arrière.

Les façades et la volumétrie de l'extension seraient traitées de manière contemporaine (bardage en bois teinte Teck, châssis en aluminium thermolaqué noir, traverses devant les portes fenêtres en métal noir, façade arrière en crépis teinté sur isolant).

Les châssis en bois situés au rez-de-chaussée et au premier étage de la façade arrière de l'habitation existante donnant sur la cour et faisant face à la nouvelle extension seraient remplacés par des châssis en aluminium thermolaqué noir. Ceux en bois du second étage seraient peints en noir.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur l'extension au-dessus du garage, ni sur l'aménagement de l'annexe entre l'habitation et le garage. Elle demande par contre de ne pas mettre en œuvre des châssis en aluminium de teinte noire sur la façade arrière de l'habitation existante et de privilégier le maintien (et éventuellement la restauration) des châssis existants en bois, qui conviennent mieux au style et à l'époque du bien.

Elle demande également de strictement respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy
- B.D.U. – D.U. : Mme J. Van Laethem